

Avis de constitution

SOCIETE « SANOGO CONSTRUCTION METALLIQUE » en abrégé « SCM »

Siège Abidjan Abobo– Anador, non loin de la Coopec
2ème Arrêt, Lot 650, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14 Août 2023, et enregistrés au CEPICI le 26 Mars 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANOGO CONSTRUCTION
METALLIQUE » en abrégé « SCM »

Objet :

- La soudure industrielle
- La fabrication et la vente de moulins et de décortiqueuses
- La métallurgie (fabrication de portails, antivols, etc...)
- Le commerce général
- Diverses prestations et services
- La représentation d'entreprise ou de sociétés commerciales .

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ; La prise en location gérance de tous fonds de commerce ; La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Abobo– Anador, non loin de la
Coopec 2ème Arrêt, Lot 650, Ilot 00

Dirigeant(s) M SANOGO SAMKA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-03523 du 23/04/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°21620/GTCA/RC/2024 du 23/04/2024

